

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2051

5 août 2014

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| ACF I Investment S.à r.l. ....  | 98405 | Immo AL 35/37 .....                      | 98409 |
| AGR (Luxembourg) S.à r.l. ....  | 98413 | Immofra S.A. ....                        | 98438 |
| AMHURST CORPORATION, société de<br>gestion de patrimoine familial ..... | 98410 | Inovest SA .....                         | 98403 |
| Antares e Gestion S.à r.l. ....   | 98410 | Investissements du Centaure .....        | 98402 |
| Archroma Paper S.à r.l. ....  | 98402 | IT Advanced Consulting Holding S.A. .... | 98406 |
| Archroma Textiles S.à r.l. ....   | 98403 | Jalyne S.A. ....                         | 98405 |
| Arizona SR S.à r.l. ....  | 98406 | Jean Hoffmann S.à r.l. ....              | 98442 |
| Asco Holding S.A. ....  | 98407 | JMZ Investissements S.à r.l. ....        | 98402 |
| Ashmore SICAV 2 .....   | 98404 | JMZ Luxembourg .....                     | 98405 |
| Ayos Capital Partners S.A. ....   | 98407 | Kaymu Middle East S.à r.l. ....          | 98404 |
| Bavaria SICAV-SIF .....   | 98412 | Lima (Bradford) S.à. r.l. ....           | 98407 |
| Cappartners S.A. ....   | 98448 | Luxradio S.à r.l. ....                   | 98408 |
| Clerville Holding S.à r.l. ....   | 98426 | Mosella Consult S.à r.l. ....            | 98409 |
| Dalgarno S.A. ....  | 98406 | No One !, S.à r.l. ....                  | 98439 |
| FintechRnD S.A. ....  | 98404 | Paul Wurth International S.A. ....       | 98411 |
| GEAF International 2 Sàrl .....   | 98409 | Pharma Fortune S.A. ....                 | 98410 |
| Green Electricity Invest .....  | 98408 | Rock Ridge RE 15 .....                   | 98411 |
| GROUPE OPEN PSF Luxembourg .....  | 98448 | Rodange B Lotissement S.A. ....          | 98411 |
| High Security Training Camp S.à r.l. ....                               | 98439 | S.L.E.G. S.A. ....                       | 98412 |
| ICP Intercontinental Partners S.A. ....                                 | 98403 | Sophaur S.A. ....                        | 98412 |
| Immo AL 33 .....  | 98408 | Voyages Koob S.A. ....                   | 98443 |

**JMZ Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1244 Luxembourg, 89A, rue Jean-François Boch.  
R.C.S. Luxembourg B 171.805.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2014.*

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1244 Luxembourg, 89A, rue Jean-François Boch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014077023/14.

(140090610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**Investissements du Centaure, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 58.474.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2014 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.  
- L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014077013/19.

(140090443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**Archroma Paper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.466.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mai 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur Barry SIADAT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

3. Monsieur Roland Michael WAIBEL, administrateur de sociétés, né à Diepoldsau-Schmitter (Suisse), le 29 avril 1958, demeurant professionnellement au 11, Neuhofstrasse, 4153 Reinach (Suisse), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Archroma Paper S.à.r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014076698/21.

(140090892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**ICP Intercontinental Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.211.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 09 avril 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, résident professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement d'administrateur démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014076996/16.

(140090469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Inovert SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 mai 2014*

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Claes WERKELL, demeurant à 1, Strandvägen, 114 51 Stockholm, Sweden, président,
- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- Madame Martine KAPP, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

A été élu commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014076987/17.

(140090775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Archroma Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.499.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mai 2014*

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur Barry SIADAT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

3. Monsieur Roland Michael WAIBEL, administrateur de sociétés, né à Diepoldsau-Schmitter (Suisse), le 29 avril 1958, demeurant professionnellement au 11, Neuhofstrasse, 4153 Reinach (Suisse), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de catégorie B, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 02 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Archroma Textiles S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014076699/21.

(140090891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**FintechRnD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 30, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 172.104.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société*

L'associé a pris les décisions suivantes:

La prolongation avec effet au 11 juin 2013 de Assaf Topaz comme administrateur de catégorie A de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014076918/14.

(140090438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Kaymu Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.712.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 avril 2014, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet GmbH, a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Middle East Internet Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B183137, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Middle East Internet Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Kaymu Middle East S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014077026/19.

(140090810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

—  
L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 30 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Steve David (demeurant 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) ainsi que Monsieur Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) au poste d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée a élu Monsieur Steve Hicks (demeurant à 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, Royaume-Uni) à la fonction de l'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2015.

3. L'Assemblée a également élu Monsieur John Gregory (demeurant à 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, Royaume-Uni) et Monsieur Dennis Robertson (demeurant à 25, rue Gaaschtbiereg, L-8320 Mamer) au poste d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2015.

4. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit dans sa fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015.

*Pour ASHMORE SICAV 2*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014076701/21.

(140090238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**JMZ Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1244 Luxembourg, 89A, rue Jean-François Boch.  
R.C.S. Luxembourg B 184.890.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 mai 2014, à 14h00.*

*Délibérations*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1244 Luxembourg, 89A, rue Jean-François Boch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014077024/16.

(140090609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**Jalyne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 158.952.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2014 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur A de Monsieur Jacques BONNIER et les mandats d'Administrateur B de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

- Les mandats des Administrateurs A et B ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes, viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014077020/17.

(140090563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 139.901.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2014*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Jennifer Ferrand, employé privé, née le 23 février 1981 à Thionville (France), résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en tant que gérant avec effet immédiate et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Mirko Dietz, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Ian Kent, Gérant

- M. Alain Nicolai, Gérant

- M. Dominique Gaillard, Gérant

- M. Yann Chareton, Gérant

- Mme. Jennifer Ferrand, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014076707/21.

(140090831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**IT Advanced Consulting Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 159.390.

—  
Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 103123, a dénoncé le siège social établi dans ses précédents locaux au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de la société anonyme IT Advanced Consulting Holding S.A., R.C.S. Luxembourg B 159390, avec effet au 31 mai 2014.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014077016/13.

(140090497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Arizona SR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.731.

## EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 2014 que:

Les associés acceptent la démission de M. Rutkowski Patrice, né le 21 septembre 1962, demeurant au 79A, avenue de Nieppe F-57970 Basse Ham, en tant que gérant technique.

Les associés nomment comme nouveau gérant technique, Monsieur Jérôme Richard, né le 24 juin 1975 à Pithiviers (France), demeurant à F-5770 Hayange, 4, rue de la Mine Victor, pour une durée indéterminée.

Les associés nomment un deuxième gérant administratif, Madame Elodie Streiff, née le 3 février 1985 à Thionville (France), demeurant à F-57570 Cattenom-Sentzich, 5, route de la Synagogue, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014077442/16.

(140091152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Dalgarno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 14 mai 2014*

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

*Administrateurs A:*

Pascal Hobler and Patrick Sabia

*Administrateurs B:*

Simon Critchlow

l'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Yvan JUCHEM, Monsieur Francis BAZARD, gérant de sociétés, né le 28 novembre 1967 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) avec adresse professionnelle au 50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg au poste d'Administrateur B.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pascal HOBLER / Francis BAZARD

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2014076855/25.

(140090278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Asco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Severine Canova résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry

Luxembourg, le 27 Mai 2014.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur*  
Severine Canova  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2014077450/17.

(140092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Ayos Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 183.979.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société tenue le 16 mai 2014*

Les actionnaires ont prises les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La nomination de M. Arnold Spruit, né le 13 octobre 1971 à Londres, Grande Bretagne, résidant au 15a, rue Langheck, L-5410 Beyren en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2015

2. La nomination de M. Hugo Neuman, né le 16 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle se tenant en 2015

Signé à Luxembourg, le 16 mai 2014.  
Roel Schrijen  
*Administrateur*

Référence de publication: 2014077412/18.

(140091816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

*Extrait de la traduction des résolutions prises par les associés de la Société du 13 mai 2014*

Il a été décidé:

- La démission de Mr Gareth Alan Gregory avec effet au 13 mai 2014 en tant que gérant de la Société a été acceptée.  
- Mr Peter Cassells, né le 25 juin 1965 (Dublin, Irlande), résidant professionnellement au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 13 mai 2014.

Le nouveau gérant a été nommé pour un mandat d'une durée indéterminée.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pourra engager valablement par la signature conjointe de deux gérants,

Luxembourg, le 02 juin 2014.  
Gerrit Jan Meerkerk  
*Gérant*

Référence de publication: 2014077045/19.

(140090888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.



**G.E.I., Green Electricity Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.635.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 10 juillet 2013*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

La cooptation de M, Eric Debeaud, né le 18 juin 1964 à Bourg-en Bresse (France), demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles en remplacement de M. William Vermeersch, démissionnaire est ratifiée.

Fait à Luxembourg.

*Pour Green Electricity Invest*

Référence de publication: 2014076939/13.

(140090219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 8 Mai 2014, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Madame Danièle Fonck, employée privée ayant son adresse professionnelle à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal et de Monsieur Alain Berwick, employé privé ayant son adresse professionnelle à L 1543 - Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden en qualité de membres du Conseil de gérance pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Editpress Luxembourg SA, ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077066/18.

(140090861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Immo AL 33, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 365.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.460.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076978/23.

(140090632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.



**GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

*Extrait du contrat de cession d'actions du 28 Mai 2014*

En vertu du contrat de cession d'actions signé le 28 Mai 2014, il apparaît que COFRA Holding AG a transféré avec effet immédiat 170.778 actions détenues dans le capital de la Société à COFRA Investments II L.P., un limited partnership enregistré à: 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, et représenté par son general partner: COFRA Investments General Partner Limited, ayant son siège social à: 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, Jersey JE23BQ.

Référence de publication: 2014076942/14.

(140090560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Mosella Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 182.031.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 13 mai 2014***VII. RENOUELEMENT DU MANDAT DU REVISEUR D'ENTREPRISES POUR L'EXERCICE 2014**

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé de la Société, la S.à r.l. KPMG Luxembourg, représentée par Madame E. Ramponi et Monsieur A. Turret, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

L'Assemblée générale annuelle des associés décide, sur proposition du Conseil de gérance, de renouveler ce mandat pour une durée de un (1) an, lequel viendra à échéance à l'Assemblée générale annuelle de 2015 approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014077078/17.

(140090883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Immo AL 35/37, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.447.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076979/23.

(140090631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Antares e Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.392.

*Extrait des Résolutions circulaires tenant lieu d'Assemblée Générale Extraordinaire*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de Gérant de catégorie B avec effet au 24 avril 2014;

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant en Belgique, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant que Gérant de Catégorie B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, Démissionnaire, avec effet au 24 avril 2014, pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014076729/15.

(140090836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

*Dépôt rectificatif du dépôt N. L140037916 déposé le 04.03.2014 de l'extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société Pharma Fortune SA tenue en date du 19 octobre 2013*

- La société Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 a été nommé Réviseur d'Entreprises, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le 26 mai 2014.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Marcello Bottoli

*Administrateur*

Référence de publication: 2014077179/17.

(140090418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 19 mai 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mai 2014*

Ratification de la cooptation de Mme Astrid BETZ comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014 et nomination de Mme Astrid BETZ comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Monique JUNCKER, Mme Astrid BETZ, administrateurs, et de M. Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 29 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014076727/22.

(140090260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Rock Ridge RE 15, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.248.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014077206/11.

(140090442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**Paul Wurth International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 55.570.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai 2014*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social de la Société en date du 6 mai 2014 que:

L'Assemblée décide de désigner BDO Audit, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé, chargé de la révision des comptes annuels 2014, dont le mandat expire lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant avoir lieu en 2015.

Luxembourg, le 6 Mai 2014.

Pour extrait conforme

Marc SOLVI

Président

Référence de publication: 2014077161/18.

(140090281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**Rodange B Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 142.651.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Rodange B Lotissement S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2014.*

L'assemblée a décidé:

De réélire le commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020:

- Premium Advisory Partners S.A.

13-15, Breedewues

L-1259 Senningerberg

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Sgreccia Marco 4, rue des Romains L-4974 Dippach

- Monsieur Marochi Fabio

- Monsieur Lahure Tom

De réélire les administrateurs délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Sgreccia Marco 4, rue des Romains L-4974 Dippach

- Monsieur Marochi Fabio

Les résolutions ayant été adoptées séparément et à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2014077208/25.

(140090702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

**S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.910.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration*

En date du 21 mai 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014077225/14.

(140090838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Sophaur S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 38.849.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Karoline WILLOT, de Mme Kristel VRIJSEN, administrateurs, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour SOPHAUR S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014077266/17.

(140090875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Bavaria SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 160.919.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 13 mai 2014*

Il a été décidé comme suit:

1. de prendre acte de la démission de Holger Emmel en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2014;\*

2. de nommer Marc-Oliver Scharwath, né le 1<sup>er</sup> septembre 1977 à Kaiserslautern, Allemagne et demeurant professionnellement 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014, et ce, en remplacement de Holger Emmel démissionnaire.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

| nom       | prénom(s)   | fonction       |
|-----------|-------------|----------------|
| Nati      | Alain       | Administrateur |
| Hein      | Erich       | Administrateur |
| Scharwath | Marc-Oliver | Administrateur |

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg)S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014076773/23.

(140090939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**AGR (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 563.218,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 187.432.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of May,  
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

CENTERRA GOLD INC., a corporation governed by the laws of Canada, having its registered office at 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada, registered with Industry Canada under the corporation number 41221-6, holding one hundred percent of the shares in the Company (as defined below) (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting on behalf of the respective appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of AGR LIMITED, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Commerce House, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, VG1110, BVI, registered as a BVI Business Company under number IBC 186573 (the Company).

II. The Sole Shareholder wishes to formally migrate the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and for it to assume the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

III. Under the laws of the BVI, a limited company existing under the BVI Business Companies Act 2004 (the BVI Act), (i) is a separate legal entity and (ii) may transfer its registered office, principal establishment, place of effective management and central administration to another jurisdiction. The BVI Act expressly permits a limited company to migrate from the BVI to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a BVI limited company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of the BVI, deemed to be the same entity as the private limited liability company prior to the migration, and the existence of the company continues after the migration.

IV. Pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated May 29, 2014, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the board of the Company resolved to transfer the registered office, principal establishment, central administration, and place of effective management of the Company from the BVI to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved or wound-up and with continuing legal existence. The board of directors of the Company has acknowledged the transfer in its resolution and has resolved to formalise the transfer by requesting the Sole Shareholder to resolve for the Company to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law.

V. It results from (i) a balance sheet of the Company that, as of May 30, 2014, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to five hundred sixty-three thousand two hundred eighteen united states dollars (USD 563,218.00) and the net equity of the Company has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) a certificate of the management of the Company dated May 30, 2014, that since the balance sheet date no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per May 30, 2014, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities.

VI. All formalities required under the laws of the BVI to give effect to that transfer have been or will be duly performed.

VII. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment, central administration, and place of effective management of the Company from the BVI to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with its name "AGR (Luxembourg) S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. approval of the opening balance sheet of the Company, confirmation that all of the assets and liabilities of the Company, previously of BVI nationality, remain without limitation, in their entirety in the ownership of the Company and setting up the share capital of the Company;

4. amendment and complete restatement of the Company's Memorandum and Articles of Association under the laws of the British Virgin Islands and replacement in full of such Memorandum and Articles of Association, to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Law;

5. acknowledgment of the resignation of Codan Services (B.V.I) Ltd., Orient Services Limited and Jeff Parr as current directors; Codan Managements (B.V.I) Ltd. as secretary and Codan Services (B.V.I.) Ltd. as President of the Company and granting of full discharge to them for the performance of their duties as directors, secretary and president of the Company, as the case may be, from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. appointment, with immediate effect, of Rajeev Hampole, Kuy Ly Ang and Sebastien Pauchot as new managers of the Company for an unlimited duration;

7. confirmation that the registered office of the Company shall be at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. delegation of authority; and

9. any other business.

VIII. That the Sole Shareholder, being the only shareholder of the Company and representing the entire issued share capital of the Company, has taken the following resolutions, by means of written resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the transfer of the registered office, principal establishment, central administration, and place of effective management of the Company from the BVI to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves for the Company to adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with its name "AGR (Luxembourg) S.à r.l." with acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the Company's interim balance sheet as at May 30, 2014, confirming that the net asset value of the Company amounts at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in the ownership of the Company, which continues to own all its assets and continues to be bound by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company at five hundred sixty-three thousand two hundred eighteen united states dollars (USD 563,218.-) represented by eight hundred thirty two million two hundred twenty-nine thousand six hundred thirty-one (832,229,631) shares in registered form, without nominal value.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the net asset value of the Company as follows:

(i) an amount of five hundred sixty-three thousand two hundred eighteen united states dollars (USD 563,218.-) to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of fifty-six thousand three hundred twenty-two United States Dollars (USD 56,322.-) to the legal reserve account of the Company; and

(iii) an amount of ten million one hundred twenty-seven thousand seventy-three United States Dollars and forty-one cents (USD 10,127,073.41) to the retained earnings account of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Memorandum and Articles of Association of the Company under the laws of the BVI and to replace in full such Memorandum and Articles of Association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Law.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:



## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “AGR (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

3.2. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at five hundred sixty-three thousand two hundred eighteen united states dollars (USD 563,218.-) represented by eight hundred thirty two million two hundred twenty-nine thousand six hundred thirty-one (832,229,631) ordinary shares in registered form without nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.



6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed and controlled by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. In the case of a single manager, the manager must be resident in Luxembourg and, in the case of a plurality of managers, a majority of the managers must be resident in Luxembourg.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so require or at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, provided that the Board shall meet at least annually.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Except in the case of the written agreement of all managers, meetings of the Board must take place in Luxembourg and a majority of members participating in any meeting must be physically present in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, except that no manager may participate in such manner while physically present in Canada. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature, provided that the last manager signing a Managers' Circular Resolution is physically located in Luxembourg at the time of signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two managers of the Company for transactions not exceeding a commitment of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-), or

(ii) by the signatures of all managers of the Company for transactions exceeding a commitment of twenty thousand united states dollars (USD 20,000.-).

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholders

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits, but only upon recommendation of the Board. They may decide, upon resolution of the Board, on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the 1 Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year of the Company in Luxembourg ends on thirty-first (31) of December 2014.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Codan Services (B.V.I) Ltd., Orient Services Limited and Jeff Parr as current directors; Codan Managements (B.V.I) Ltd. as secretary and Codan Services (B.V.I) Ltd. as President of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as

directors, secretary and president of the Company, as the case may be, from the date of their appointment until the date of their resignation.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as new managers of the Company for an unlimited duration:

- Rajeev Hampole, born in Arcola, Canada, on November 22, 1965, residing professionally at 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada;
- Kuy Ly Ang, born in Cambodia, on February 16, 1967, residing professionally at 208 Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Sébastien Pauchot, born in Paris, France, on March 1, 1976, residing professionally at 208 Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder further resolves to acknowledge that the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Mr. Rajeev Hampole;
- Mr. Kuy Ly Ang; and
- Mr. Sébastien Pauchot.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the registered office of the Company at 208 Val des Bons Malades, L-2121, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date of this deed.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any member of the Board, each acting individually, to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office, principal establishment, central administration, and place of effective management from the BVI to the Grand Duchy of Luxembourg including, in particular, the creation of the shares register of the Company and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately four thousand four hundred Euro (EUR 4.400.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de mai,  
par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CENTERRA GOLD INC., une société constituée selon les lois du Canada dont le siège social est établi au 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada et inscrite au Industry Canada sous le numéro d'immatriculation 41221-6, détenant cent pour cent des parts sociales de la Société (telle que définie ci-dessous) (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant au nom et pour le compte de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de AGR LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Îles Vierges Britanniques dont le siège social est établi à Commerce House, Wickhams Cay 1, PO Box 3140, Road Town, Tortola, VG1110, BVI, immatriculée en tant que société des BVI (BVI Business Company) sous le numéro IBC 186573 (la Société).

II. L'Associé Unique souhaite officiellement transférer la Société au Grand-Duché de Luxembourg et qu'elle adopte la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi);

III. Conformément aux lois des Îles Vierges Britanniques, une société à responsabilité limitée régie par la loi des BVI sur les Sociétés Commerciales de 2004 (la Loi BVI) (i) est une entité juridique séparée et (ii) peut transférer son siège social, son établissement principal, son lieu de gestion effective et son administration centrale vers une autre juridiction. La Loi BVI permet expressément à une société à responsabilité limitée de migrer des BVI vers une autre juridiction, suite à laquelle migration, l'entité cesse d'être une société à responsabilité limitée régie par les lois des BVI, et l'entité ayant migrée vers ladite juridiction est, pour les besoins des lois des Îles Vierges Britanniques, considérée être la même entité que la société à responsabilité limitée avant migration et l'existence de la Société continue après la migration.

IV. En vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 29 mai 2014, dont une copie restera annexée au présent acte, le conseil de la Société a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société des BVI à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution ni liquidation de la Société et avec la continuité de sa personnalité juridique. Le conseil d'administration de la Société a, dans sa résolution, reconnu le transfert et a décidé d'officialiser le transfert en demandant à l'Associé Unique de décider que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois.

V. Il résulte (i) du bilan de la Société qu'à partir du 30 mai 2014, le capital souscrit et libéré de la Société est égale à cinq cent soixante-trois mille deux cent dix-huit dollars américains (USD 563.218,-), et que les capitaux propres n'ont pas diminué en raisons de pertes, et (ii) d'un certificat émis par la gérance de la Société en date du 30 mai 2014, que depuis la date du bilan, n'est intervenu aucun changement important dans l'activité et les affaires de la Société qui impliquerait que les états financiers en date du 30 mai 2014 soient devenus substantiellement inexacts et qui puisse compromettre l'image fidèle qu'il donne de la situation de la Société. Une copie dudit bilan et dudit certificat après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, agissant au nom et pour le compte de la partie comparante, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

VI. Toutes les formalités requises par la Loi BVI pour réaliser ce transfert ont été ou seront dûment accomplies.

VII. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale, et du lieu de gestion effective et de la Société des BVI vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, à l'inverse, avec pleine continuité de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant pour dénomination «AGR (Luxembourg) S.à r.l.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale, et du lieu de gestion effective de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

3. approbation du bilan d'ouverture de la Société, confirmation que l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, de nationalité des BVI précédemment, demeure sans restriction, la propriété entière de la Société et fixation du capital social de la Société;

4. modification et refonte intégrale des statuts (Memorandum and Articles of Association) de la Société régis par les lois des BVI et remplacement intégral de ces statuts (Memorandum and Articles of Association) afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois soumise à la Loi;

5. prise d'acte de la démission de Codan Services (B.V.I.) Ltd., de Orient Services Limited et de Jeffrey Parr en qualité d'administrateurs actuels, de Codan Managements (B.V.I.) Ltd. en qualité de secrétaire de la Société et de Codan Services (B.V.I.) Ltd. en qualité de président de la Société et l'octroi de leur décharge complète pour l'accomplissement de leurs mandats en qualité d'administrateurs, de secrétaire et de président de la Société, selon le cas, depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de leurs démissions;

6. désignation, avec effet immédiat, de Rajeev Hampole, Kuy Ly Ang et Sebastien Pauchot en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

7. confirmation que le siège social de la Société se situera 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. délégation de pouvoir; et

9. divers.

VIII. L'Associé Unique, en sa qualité d'unique associé de la Société et représentant l'intégralité du capital social émis, a pris les résolutions suivantes, aux moyens de résolutions écrites:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective et de la Société des BVI vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais, à l'inverse, avec pleine continuité de sa personnalité juridique.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que la Société prendra la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous la dénomination «AGR (Luxembourg) S.à r.l.», et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective vers le Grand-Duché de Luxembourg.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte du bilan intérimaire de la Société en date du 30 mai 2014, confirmant que la valeur nette des actifs de la Société est égale, au minimum, à la valeur du capital social (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

L'Associé Unique note que la description et la consistance de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, demeure, sans restriction, la propriété de la société luxembourgeoise qui reste la propriétaire de tous ses actifs et continue d'être liée par tous son passif et par l'ensemble de ses engagements.

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à un montant s'élevant à cinq cent soixante-trois mille deux cent dix-huit dollars américains (USD 563.218,-), représenté par huit cent trente-deux millions deux cent vingt-neuf mille six cent trente-et-une (832,229,631) parts sociales ordinaires sous la forme nominative, sans valeur nominale.

L'Associé Unique décide en outre d'affecter la valeur nette des actifs de la Société de la manière suivante:

(i) un montant de cinq cent soixante-trois mille deux cent dix-huit dollars américains (USD 563.218,-) au capital social de la Société; et

(ii) un montant de cinquante-six mille trois cent vingt-deux dollars américains (USD 56.322,-) au compte de réserve légale de la Société;

(iii) un montant de dix millions cent-vingt-sept mille soixante-treize dollars américains et quarante-et-un cents (USD 10.127.073,41) au compte de bénéfices non distribués de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts (Memorandum and Articles of Association) de la Société soumise aux lois des BVI et de les remplacer intégralement afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois soumise à la Loi.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

## **I - Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «AGR (Luxembourg) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II - Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent soixante-trois mille deux cent dix-huit dollars américains (USD 563.218), représenté par huit cent trente-deux millions deux cent vingt-neuf mille six cent trente-et-une (832,229,631) parts sociales ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III - Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée et contrôlée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de gérant unique, le gérant doit être un résident luxembourgeois et, en cas de pluralité de gérants, la majorité des gérants doit résider au Luxembourg.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation sous réserve que le Conseil se réunisse au moins une fois par an..



(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, [Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Sauf en cas d'accord écrit de tous les gérants, les réunions du Conseil doivent avoir lieu à Luxembourg et la majorité des membres participant à toute réunion doit être présente physiquement à Luxembourg. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, cependant aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il se trouve au Canada. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature, à la condition que le gérant signant les Résolutions Circulaires des Gérants en dernier soit situé physiquement à Luxembourg au moment de la signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par

(i) la signature conjointe de deux gérants de la Société pour les opérations n'excédant pas un engagement s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), ou (ii) par les signatures de tous les gérants pour les opérations excédant un engagement s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV - Associé(s)

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus du dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, selon le cas; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(iv) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(v) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, mais uniquement sur la recommandation du Conseil. Ils peuvent, sur la décision du Conseil, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI - Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII - Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société pour les besoins luxembourgeois s'achève le trente-et-un (31) décembre 2014.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à partir de la date des présentes, de Codan Services (B.V.I.) Ltd., de Orient Services Limited et de Jeffrey Parr en qualité d'administrateurs actuels, de Codan Managements (B.V.I.) Ltd. en qualité de secrétaire et de Codan Services (B.V.I.) Ltd. en qualité de président de la Société et l'octroi de leur décharge complète pour l'accomplissement de leurs mandats en qualité d'administrateurs, de secrétaire et de président de la Société, selon le cas, depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de leurs démissions.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rajeev Hampole, né à Arcola, Canada, le 22 novembre 1965, dont l'adresse professionnelle se situe au 1 University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario M5J 2P1, Canada;
- Monsieur Kuy Ly Ang, né au Cambodge, le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1<sup>er</sup> mars 1976, à Paris, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de prendre acte de la nouvelle composition du conseil de gérance comme suit:

- Monsieur Rajeev Hampole;
- Monsieur Kuy Ly Ang, et
- Monsieur Sébastien Pauchot.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer l'adresse du siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes.

### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide d'octroyer pouvoir et autorité à tout membre du Conseil, chacun agissant individuellement, à l'effet d'accomplir au Grand-Duché du Luxembourg, tout acte et formalité relatifs au transfert du siège social, de

l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société des BVI vers le Grand-Duché de Luxembourg, et notamment la création d'un registre des parts sociales de la Société, et la signature de tout document et de tout acte qui lui seraient considérés comme utiles ou nécessaires.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui seront supportés par la Société ou mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400.-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 juin 2014. Relation: ECH/2014/1047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2014.

Référence de publication: 2014078211/729.

(140092374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

**Clerville Holding S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 187.453.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on 3<sup>th</sup> of June.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having, its registered office at 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 178.115,

represented by Clerville S.à r.l., its general partner, having, its registered office at 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 178.102,

here represented by Mr. Senot Mikhael, with professional address in 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on May 27, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Clerville Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-Ville, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-), each divided into:

- Twelve thousand and five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up;
- Four thousand and two hundred (4,200) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up;
- Three thousand and nine hundred (3,900) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

6.3. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares except the Class A Shares which cannot be cancelled nor repurchased. In the case of repurchase and cancellation of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each class of shares entitles the holder(s) thereof (prorata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holder(s) of the shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Shares for each share held by them and cancelled.

6.8. For the purpose of this article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

i. Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributed to the repurchased and cancelled class of shares according to the article 14.4 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net profits (including carried forward profits)

P = Any freely distributable reserves

CR = The amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = Losses (including carried forward losses)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

ii. Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

iii. Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares;

iv. Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

v. Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers



(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initiated from Luxembourg or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) In case of plurality of managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions of the General Meeting are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first



meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. The General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

14.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions or interim dividends distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the prior allocation of net profits to the reserve required by the Law, in the following order of priority:

- first, the holder(s) of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class A Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class B Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class C Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class D Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class E Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class F Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class G Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class H Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the par value of the Class I Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distri-

bution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

14.5. Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim dividends are allocated in accordance with article 14.4 above; and
- (ii) provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such distribution.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with the article 14.4 above.

## **VII. General provisions**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

### *Subscription and payment*

Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF, represented as stated above, subscribes to:

- twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class B Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class C Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class D Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class E Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class F Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class G Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class H Shares;
- four thousand and two hundred (4,200) Class I Shares; and
- three thousand and nine hundred (3,900) Class J Shares.

all in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand Euro (50,000.-EUR).

The amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,600.-EUR.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Phillipe Slendzak, born on March 28, 1962, in Longeville-Lès-Metz, France, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt; and,

- Mr. Mikhael Senot, born on October 5, 1984, in Metz, France, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt; and,

2. The registered office of the Company is set at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF, une société régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe au 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 178.115,

représentée par Clerville S.à r.l., son associé commandité dont le siège social se situe au 14, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 178.102,

représentée par Monsieur Senot Mikhael, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Clerville Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-), chacune et divisé en:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), toutes soussignées et libérées;

- Quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes soussignées et libérées;

- Trois mille neuf cents (3.900) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes soussignées et libérées.

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales, sauf les Parts Sociales de Classe A qui ne peuvent ni être rachetées ni annulées. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être faits dans l'ordre suivant:

i) Parts Sociales de classe J;

ii) Parts Sociales de classe I;

- iii) Parts Sociales de classe H;
- iv) Parts Sociales de classe G;
- v) Parts Sociales de classe F;
- vi) Parts Sociales de classe E;
- vii) Parts Sociales de classe D;
- viii) Parts Sociales de classe C; et
- ix) Parts Sociales de classe B.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6.7. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), chaque classe de parts sociales donne à son (ses) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue par eux et annulée.

6.8. Pour les besoins du présent article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

i. Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à la classe de parts sociales rachetée et annulée conformément à l'article 14.4 des Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices net (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

ii. Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

iii. Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires signifie une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée;

iv. Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales; et

v. Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de(s) associé(s) de la manière prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence initiée de Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.



(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. L'Assemblée Générale décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

14.4. Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes ou à des distributions de dividendes intérimaires, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation préalable des bénéfices nets à la réserve légale requise par la Loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis;



- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique par exemple Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat, ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple d'abord les Parts Sociales de Classe I).

14.5. Suivant les dispositions énoncées ci-après, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) les dividendes intérimaires sont distribués suivant les dispositions de l'article 14.4 ci-dessus; et

(ii) sous réserve que des comptes intérimaires récents aient été préparés et que ces comptes intérimaires montrent que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux dispositions de l'article 14.4. ci-dessus.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci sont faites et les résolutions circulaires, sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- Douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe B;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe C;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe D;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe E;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe F;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe G;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe H;
- Quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales de Classe I; et
- Trois mille neuf cents (3.900) Parts Sociales de Classe J;

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Euros (50.000 EUR).

Le montant de cinquante mille Euros (50.000 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.600.- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Phillipe Slendzak, né le 28 mars 1962, à Longeville-Lès-Metz, France, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; et
  - Monsieur Mikhael Senot, né le 5 octobre 1984, à Metz, France, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; et
2. Le siège social de la Société est établi 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SENOT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2014. Relation: EAC/2014/7745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014078275/654.

(140092567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

**Immofra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 32.175.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2014*

*Résolutions*

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social vers le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.
  2. L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
  3. L'Assemblée décide de nommer Fiduciaire Deflorenne & Associés, ayant son siège social 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.495, comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
  4. L'Assemblée décide de nommer 3 administrateurs:
    - Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
    - B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL, ayant son siège social 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
    - Vesna KUZMIC, employée, demeurant professionnellement 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, née à Dudelange (Luxembourg), le 15 mai 1988, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014077005/25.

(140090400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**No One !, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. High Security Training Camp S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.239.468,00.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.136.

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Doris LECONTE, employée, née le 30 octobre 1967 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange,

2. Monsieur Karl STEFINI, employé, né le 30 septembre 1994 à Metz, France, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «High Security Training Camp S.à r.l.», ayant son siège social au 118, Rue Nicolas Biever, L-4807 Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.136, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 893 du 18 octobre 2001, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un procès-verbal sous seing privé en date du 5 octobre 2001 à Rodange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 14 février 2002.

II.- Que la comparante sub 1) est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a décidé de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Cession de parts en faveur de Monsieur Karl STEFINI;
  2. Modification de la dénomination sociale de la Société en «NO ONE, S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
  3. Transfert du siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange et modification subséquente de l'article 2 de statuts.
  4. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers:
    - La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous les hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.
    - L'étude économique, financière et technique des projets et, en général toutes prestations de services liées à la réalisation, l'organisation et l'exploitation des établissements définis ci-dessus et, notamment, tous actes concourant à la construction de ces établissements et tous actes de consultant s'y rapportant.
    - L'étude et la prestation de tous services destinés à faciliter l'organisation des repas du personnel des entreprises et collectivités.
    - La dispense de stage, séminaires modules de formation théorique et pratique pour les professionnels ainsi des cours accessibles aux particuliers et aux entreprises.
    - La création de toute société nouvelle et la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet
- En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation,
- Le tout au Luxembourg ou dans tous autre pays.»;
5. Refonte complète des statuts;
  6. Nomination d'un gérant technique et d'un gérant administratif et détermination de leurs pouvoirs;
  7. Divers.
- L'associé unique a alors pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Doris LECONTE, préqualifiée, ici présente, cède ses vingt (20) parts sociales qu'elle possède dans la société à Monsieur Karl STEFINI préqualifié, ici présent et ce acceptant pour un prix de un (1) euro. Lequel prix de vente a été réglé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Cette cession de parts est approuvée par les associés conformément à l'article 8 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire de vingt (20) parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Suite à la cession qui précède, les 100 parts sociales de la société sont désormais détenues comme suite:

| Associés:                                    | Parts Sociales     |
|--|--------------------|
| Madame Doris LECONTE, préqualifiée . . . . . | 80 (quatre-vingts) |
| Monsieur Karl STEFINI, préqualifié . . . . . | 20 (vingt)         |
| Total: . . . . .                             | 100 (cent)         |

*Deuxième résolution*

Les associées décident ensuite de modifier la dénomination de la Société de «High Security Training Camp S.à r.l.» en «NO ONE, S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NO ONE, S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les dispositions des présents statuts.».

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

En conséquence, l'article 2 des statuts sera rédigé comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers:

- La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous les hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.

- L'étude économique, financière et technique des projets et, en général toutes prestations de services liées à la réalisation, l'organisation et l'exploitation des établissements définis ci-dessus et, notamment, tous actes concourant à la construction de ces établissements et tous actes de consultant s'y rapportant.

- L'étude et la prestation de tous services destinés à faciliter l'organisation des repas du personnel des entreprises et collectivités.

- La dispense de stage, séminaires modules de formation théorique et pratique pour les professionnels ainsi des cours accessibles aux particuliers et aux entreprises.

- La création de toute société nouvelle et la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui sera de nature à en faciliter ou développer la réalisation,

Le tout au Luxembourg ou dans tous autre pays.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NO ONE, S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les dispositions des présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers:

- La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous les hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.

- L'étude économique, financière et technique des projets et, en général toutes prestations de services liées à la réalisation, l'organisation et l'exploitation des établissements définis ci-dessus et, notamment, tous actes concourant à la construction de ces établissements et tous actes de consultant s'y rapportant.

- L'étude et la prestation de tous services destinés à faciliter l'organisation des repas du personnel des entreprises et collectivités.

- La dispense de stage, séminaires modules de formation théorique et pratique pour les professionnels ainsi des cours accessibles aux particuliers et aux entreprises.

- La création de toute société nouvelle et la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation,

Le tout au Luxembourg ou dans tous autre pays.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre III. - Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre IV. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 13.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

#### **Titre V. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 16.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.»

##### *Cinquième résolution*

Les associés décident de renommer le gérant administratif en qualité de gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, à savoir Madame Doris LECONTE, prédésignée.

Les associés décident de nommer en qualité de gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Karl STEFINI, prédésigné.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

##### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ont été estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. Leconte, K. Stefini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23062. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014078426/192.

(140092583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

---

#### **Jean Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.086.

#### **EXTRAIT**

Le gérant et associé unique Monsieur Jean Hoffmann a déménagé de 3, Bei der Kiirch, L-7670 Reuland au 7, Keppel Bay View, #04.26, 098405 Singapore.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014077017/12.

(140090505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---



**Voyages Koob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 96.204.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roland SIMON, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 24 novembre 1962, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, rue du château;

Madame Constance SIMON ép. RUPPERT, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 1966, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les actionnaires de la société anonyme «VOYAGES KOOB S.A.», ayant son siège social à L-9099 Ingeldorf, 55, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.204, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 07 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 21 juin 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 08 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 30 avril 2004 (ci-après la "Société").

I. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) et divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée tel que cela est repris sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte.

II. Lesquels comparants, présents ou représentés, ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-9099 Ingeldorf, 55, Zone Industrielle à L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck et modification de l'article correspondant des statuts;

2. Modification de la durée de la Société et de l'article correspondant des statuts;

3. Ajout de quatre enseignes commerciales «Koob.lu», «Taxibus.lu», «Simon.lu» et «Simon-Diekirch.lu» et modification subséquente de l'article correspondant des statuts;

4. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article des statuts de la Société lequel prendra la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes et de marchandises, d'une entreprise de taxis, d'un bureau de voyages et la location de véhicules avec ou sans chauffeurs.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés nationales et internationales. Elle pourra établir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger tous bureaux, agences, succursales et/ou sièges secondaires.»

5. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de l'article correspondant des statuts

6. Suppression du pouvoir de signature spécial et dérogatoire aux statuts de la Société des administrateurs

7. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

8. Divers

Les comparants, présents ou représentés, ont ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9099 Ingeldorf, 55, Zone Industrielle à L-9147 Erpeldange, 7, beim Dreieck et de faire une modification subséquente de l'article lors de la refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la durée de la Société en une durée illimitée et de faire la modification subséquente de l'article lors de la refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est constituée pour une durée illimitée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter quatre enseignes commerciales «Koob.lu», «Taxibus.lu», «Simon.lu» et «Simon-Diekirch.lu» et modification subséquente de l'article lors de la refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société prend comme dénomination sociale «VOYAGES KOOB S.A.»

La Société pourra exercer ses activités sous les enseignes commerciales «Koob.lu», «Taxibus.lu», «Simon.lu» et «Simon-Diekirch.lu»»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de faire une modification subséquente de l'article lors de la refonte des statuts. L'article prendra la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes et de marchandises, d'une entreprise de taxis, d'un bureau de voyages et la location de véhicules avec ou sans chauffeurs.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés nationales et internationales. Elle pourra établir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger tous bureaux, agences, succursales et/ou sièges secondaires.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle du troisième mercredi du mois d'avril à 14.00 heures à la date du dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures ainsi que la modification de l'article correspondant lors de la refonte des statuts de la Société

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le pouvoir de signature spécial et dérogatoire aux statuts de la Société, délivré aux administrateurs, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée générale datée du 26 mars 1999 publiée au Mémorial C le 24 juin 1999 sous le numéro 481.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination sociale «VOYAGES KOOB S.A.»

La Société pourra exercer ses activités sous les enseignes commerciales «Koob.lu», «Taxibus.lu», «Simon.lu» et «Simon-Diekirch.lu»

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes et de marchandises, d'une entreprise de taxis, d'un bureau de voyages et la location de véhicules avec ou sans chauffeurs.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés nationales et internationales. Elle pourra établir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger tous bureaux, agences, succursales et/ou sièges secondaires.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SIMON, C. SIMON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2014. Relation: DIE/2014/6424. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014078786/296.

(140092883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

---

### Cappartners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.802.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 28 mai 2014 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société CAPPARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 97 802 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société CAPPARTNERS S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2014076824/13.

(140090491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

---

### GRUPE OPEN PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.399.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Groupe OPEN PSF Luxembourg

66, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014077667/13.

(140091153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

---